

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2014

---

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2100)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL30

présenté par  
M. Tourret  
-----

### ARTICLE PREMIER

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

"Une région est constituée des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie."

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la composition d'une nouvelle région sur des critères à la fois économiques et historiques respectant mieux l'équilibre de ces territoires.